

# CORRIGE GP REG GP

---

## I. Question (1 point)

**Vous êtes Guide de Palanquée - Niveau 4 et souhaitez devenir Directeur de plongée – Niveau 5. Que devez-vous faire ? (1 point)**

Passer la qualification de Directeur de plongée – Niveau 5 (pour exploration) ou passer le monitorat 1<sup>er</sup> degré E3 (pour exploration et technique)

---

## II. Question (2 points)

**En tant que Plongeur Guide de Palanquée - Niveau 4, sous quelles conditions pouvez-vous encadrer un niveau 2 plongeant au Nitrox ? (2 points)**

le niveau 4 et le DP (E3 minimum) sont « Nitrox confirmé »

Extrait du Code du Sport (6 avril 2012) Directeur de plongée

Art. A. 322-72. extrait

Le directeur de plongée est titulaire d'une qualification mentionnée à l'annexe III-15a.

Lors d'une plongée aux mélanges, le directeur de plongée justifie également des aptitudes PN-C ou PTH-120 correspondant aux mélanges utilisés conformément aux annexes III-17a et III-18a.

Guide de palanquée

Art. A. 322-74. extrait

Lorsqu'au moins un des plongeurs encadrés de la palanquée ou la personne encadrant la palanquée utilise un mélange autre que l'air, cette dernière justifie également des aptitudes correspondant aux mélanges utilisés conformément aux annexes III-17b, III-17c, III-18b et III-18c.

---

## III. Question (2 points)

**On vous demande de prendre en charge une palanquée de 2 enfants de 11 ans titulaires du Niveau**

**Plongeur Or. Quels sont les paramètres de la plongée et les conditions de température à respecter ? (2 points)**

12 m maximum.

25 minutes maximum si la température de l'eau est inférieure à 23°C. Pas de plongée si la température est inférieure à 12°C.

---

## IV. Question (2 points)

**Quelles sont les conditions de candidature pour être plongeur Nitrox ? (2 points)**

- Etre titulaire de la licence FFESSM. en cours de validité
- Etre âgé d'au moins 14 ans à la date de délivrance
- Etre titulaire du niveau 1 de la FFESSM ou d'un brevet admis en équivalence
- Présenter le carnet de plongée
- Avoir effectué un minimum de 10 plongées dans la zone des 20 mètres attestées sur le carnet de plongée ou par mention sur le passeport ou par fiche justificative dûment remplie
- Présenter un certificat médical de non-contre indication à la plongée subaquatique de moins d'un an délivré par un médecin fédéral, un médecin spécialisé tel que défini dans l'annexe 1 du Règlement Médical Fédéral ou un médecin du sport (CES, Capacité ou DU)

*(6 éléments = 2 pts ; 3 éléments = 1 pt sinon 0)*

---

## V. Question (3 points)

## CORRIGE GP REG GP

---

### **Citez les prérogatives du plongeur Guide de Palanquée - Niveau 4 (3 points)**

Le plongeur Guide de Palanquée - Niveau 4 est habilité :

- à évoluer en autonomie jusqu'à 60 m (maximum) avec 1 ou 2 autres plongeurs justifiant au moins des aptitudes PA-60 si présence d'un Directeur de Plongée – Niveau 5
  - à organiser avec des plongeurs justifiant des aptitudes PA 60 des sorties et à évoluer en autonomie jusqu'à 40 m (maximum) avec 1 ou 2 autres plongeurs justifiant au moins des aptitudes PA-60 si absence d'un Directeur de Plongée – Niveau 5 et accord du Président du Club
  - à encadrer en exploration des plongeurs Débutants dans l'espace 0 à 6 m
  - à encadrer en exploration des plongeurs PE12 dans l'espace 0 à 12 m
  - à encadrer en exploration des plongeurs Niveau 1 ou en fin de formation Niveau 1 et/ou PE20 dans l'espace 0 à 20 m
  - à encadrer en exploration des plongeurs Niveau 2 et/ou PE40 dans l'espace 0 à 40 m
  - à réaliser des baptêmes en piscine ou fosse n'excédant pas 6 m de fond avec accord du Directeur de plongée – Niveau 5 (ce dernier est au minimum E1)
  - à accéder à la formation de Niveau 5 et/ou de moniteur 1<sup>er</sup> degré, s'il est titulaire de l'initiateur, à participer à des actions d'enseignement dans l'espace 0 à 20 m
- 

### **VI. Question (4 points)**

#### **1) En milieu naturel, sous quelles conditions un plongeur Guide de Palanquée - Niveau 4 peut-il encadrer des jeunes plongeurs ?**

- Exploration exclusivement **(0,5 point)**
- Effectif : 2 jeunes + 1 P1 minimum ou 1 jeune + 2 P1 minimum **(0,5 point)**
- Plongeur argent : pour les 8 - 14 ans : 0 – 6 m
- Plongeur or : pour les 10 - 12 ans : 0 - 12m ; pour les 12 - 14 ans : 0 - 20 m

**plongeur argent et plongeur or : (0,5 point)**

**âges : (0,5 point)**

**zones d'évolution : (0,5 point)**

#### **2) Citez les règles de sécurité propres aux jeunes plongeurs à respecter afin de réduire, essentiellement, le risque d'ADD (1 point)**

- Paramètres dans la courbe de sécurité
- Une seule plongée par jour jusqu'à 12 ans
- Une température minimale : 12 °C

#### **3) Quelle est la durée maximale de la plongée pour des jeunes pratiquant dans les eaux bretonnes ? (0,5 point)**

25 minutes, pour une T° de l'eau inférieure à 23 °C

---

## CORRIGE GP REG GP

---

### VII. Question (4 points)

#### 1) Quelles sont les compétences requises pour acquérir le titre de Directeur de Plongée – Niveau 5 ? (2 points)

Un plongeur Guide de Palanquée - Niveau 4 devient directeur de plongée si les compétences « Choisir un site de plongée », « Organiser, planifier le déroulement de l'activité », « Sécuriser l'activité, prévenir les accidents », « Communiquer, accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public potentiel », « Renseigner et viser les documents liées à la fonction de DP » et « Connaissances en appui des compétences » ont été validées par un E3 minimum.

L'évaluation se fait en situation sur une durée suffisante.

Cette qualification de D.P. est obligatoirement délivrée par le Président du Club.

#### 2) Depuis 2003 quel est le diplôme de secourisme fédéral pour la plongée et quel est l'âge minimal du plongeur pour l'acquérir ? (2 points)

Le RIFA, avec une spécialité par commission.

Le RIFAP (Réactions et Intervention Face à un Accident de Plongée) pour la technique.

L'âge minimum requis est de 16 ans. Les candidats de moins de 18 ans doivent présenter une autorisation écrite du responsable légal.

---

### VIII. Question (4 points)

#### 1) Quelles sont les prérogatives d'un Plongeur Nitrox Confirmé ? (2 points)

Les plongeurs titulaires de la qualification Plongeur Nitrox Confirmé pourront utiliser tous les mélanges Nitrox couramment utilisés ainsi que l'oxygène pur en décompression.

Les plongeurs nitrox confirmés ont les mêmes prérogatives que celles définies dans le code du sport (annexe III-19 b Art. A. 322-101), correspondantes à leur niveau de plongée.

#### 2) Quel est le niveau nécessaire et la condition majeure pour devenir technicien d'inspection visuelle ? (2 points)

- Aucun niveau de plongeur minimum requis
  - Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité
  - Etre âgé au moins de 18 ans
  - Faire acte de candidature auprès du Président du club, et être présenté par le Président du club qui attestera des qualités techniques et de l'aptitude à exercer la fonction de T.I.V.
-

## CORRIGE GP REG GP

---

### IX. Question (4 points)

#### 1) Quelles sont les conditions de candidature pour accéder au Niveau Plongeur Nitrox ? (2 points)

- Etre titulaire de la licence FFESSM. en cours de validité
- Etre âgé d'au moins 14 ans à la date de délivrance
- Etre titulaire du niveau 1 de la FFESSM ou d'un brevet admis en équivalence
- Présenter le carnet de plongée
- Avoir effectué un minimum de 10 plongées dans la zone des 20 mètres attestées sur le carnet de plongée ou par mention sur le passeport ou par fiche justificative dûment remplie
- Présenter un certificat médical de non-contre indication à la plongée subaquatique de moins d'un an délivré par un médecin fédéral, un médecin spécialisé tel que défini dans l'annexe 1 du Règlement Médical Fédéral ou un médecin du sport (CES, Capacité ou DU).

*(6 éléments = 2 pts ; 3 éléments = 1 pt sinon 0)*

#### 2) Que veut dire RIFAP et à quoi sert-il ? Quelles sont les conditions nécessaires pour pouvoir passer ce diplôme ? (2 points)

- RIFAP : Réactions et Intervention Face à un Accident de Plongée
- C'est un diplôme de secourisme fédéral nécessaire pour l'acquisition des brevets à partir du Niveau 3 de plongeur et d'encadrement E1.
- Pour cela il faut être licencié et avoir 16 ans minimum. Les mineurs doivent présenter une autorisation écrite de leur responsable légal.

---

### X. Question (4 points)

#### 1) Quelles sont les compétences requises pour acquérir le titre de Directeur de Plongée – Niveau 5 ? (2 points)

Un plongeur Guide de Palanquée - Niveau 4 devient directeur de plongée si les compétences « Choisir un site de plongée », « Organiser, planifier le déroulement de l'activité », « Sécuriser l'activité, prévenir les accidents », « Communiquer, accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public potentiel », « Renseigner et viser les documents liées à la fonction de DP » et « Connaissances en appui des compétences » ont été validées par un E3 minimum. L'évaluation se fait en situation sur une durée suffisante. Cette qualification de D.P. est obligatoirement délivrée par le Président du Club.

#### 2) Quelles sont les prérogatives du plongeur Nitrox ? (2 points)

- Les plongeurs titulaires de la qualification Plongeur Nitrox pourront utiliser le mélange nitrox le plus approprié avec au maximum 40% d'oxygène.
  - Les plongeurs Nitrox ont les mêmes prérogatives que celles définies dans le Code du sport, correspondantes à leur niveau de plongée.
-

## CORRIGE GP REG GP

---

### XI. Question (4 points)

#### 1) Quelles sont les compétences requises pour acquérir le titre de Directeur de Plongée – Niveau 5 ? (2 points)

Un plongeur Guide de Palanquée - Niveau 4 devient directeur de plongée si les compétences « Choisir un site de plongée », « Organiser, planifier le déroulement de l'activité », « Sécuriser l'activité, prévenir les accidents », « Communiquer, accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public potentiel », « Renseigner et viser les documents liées à la fonction de DP » et « Connaissances en appui des compétences » ont été validées par un E3 minimum.

L'évaluation se fait en situation sur une durée suffisante.

Cette qualification de D.P. est obligatoirement délivrée par le Président du Club.

#### 2) Depuis 2003 quel est le diplôme fédéral de secourisme et quel est l'âge minimal du plongeur scaphandre pour l'acquérir ? (2 points)

- Le RIFAP (Réactions et Intervention Face à un Accident de Plongée).
  - L'âge minimum requis est de 16 ans. Les candidats de moins de 18 ans doivent présenter une autorisation écrite du responsable légal.
- 

### XII. Question (4 points)

#### 1) Vous devez présenter un certificat médical pour le passage du Guide de Palanquée – Niveau

#### 4. Par qui doit-il être signé et quelle est sa durée de validité ? (2 points)

- Présenter un certificat médical de non-contre indication à la plongée subaquatique de moins d'un an délivré par un médecin fédéral, un médecin spécialisé tel que défini dans l'annexe 1 du Règlement Médical Fédéral ou un médecin du sport (CES, Capacité ou DU).
- Certificat de moins d'un an

#### 2) Dans quel(s) cas une personne licenciée doit-elle obligatoirement avoir un certificat médical ? (2 points)

- L'obtention de la 1<sup>ère</sup> licence
  - La pratique de l'activité
- 

### XIII. Question (4 points)

#### 1) Quelle est la période de validité de la licence FFESSM ? (1 point)

du 15 septembre de l'année N au 31 décembre de l'année N+1

#### 2) Quelle est la durée de validité du certificat médical dans le cadre de la plongée loisir ? (1 point)

1 an à compter de sa délivrance

#### 3) La FFESSM est délégataire de son ministère de tutelle (chargé des Sports), qu'est ce que cela signifie ? (2 points)

Une seule fédération, dans une discipline donnée, reçoit la délégation du ministère chargé des Sports, accordée pour une durée déterminée. Seules les fédérations délégataires peuvent utiliser l'appellation " Fédération française de " ou " Fédération nationale de ". Les fédérations délégataires sont placées sous le contrôle de l'Etat.

Leurs missions consistent à :

- Organiser les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux. Elles fixent librement les règles relatives à l'organisation de leurs compétitions.
  - Définir les règles techniques et administratives propres à leur discipline.
  - Faire des propositions d'inscription sur les listes de sportifs, d'entraîneurs, d'arbitres et de juges de haut niveau.
-

## CORRIGE GP REG GP

---

### XIV. Question (4 points)

**1) Qui délivre le certificat médical pour pratiquer la plongée en scaphandre autonome au Nitrox ? (1 point)**

Un médecin généraliste a minima.

**2) Qui délivre le certificat médical pour passer un brevet fédéral ? (1 point)**

Présenter un certificat médical de non-contre indication à la plongée subaquatique de moins d'un an délivré par un médecin fédéral, un médecin spécialisé tel que défini dans l'annexe 1 du Règlement Médical Fédéral ou un médecin du sport (CES, Capacité ou DU).

**3) Le Guide Palanquée – Niveau 4 peut-il valider les plongées qu'il a encadrées et sous quelles conditions le cas échéant ? (2 points)**

Guide de Palanquée - Niveau 4 : NON

Seulement s'il est titulaire du brevet d'initiateur ce qui lui confère les prérogatives du cadre E2 et seulement les plongées d'exploration.

---

### XV. Question (4 points)

**1) Quelle est la durée d'un certificat médical pour un plongeur loisir ? (1 point)**

12 mois maximum à la date de signature

**2) Un plongeur niveau 1 vous demande les conditions de candidature au niveau 2 ? 2 (points)**

- Licence valide
- 16 ans minimum
- Niveau 1 ou équivalent
- Certificat médical validé par médecin du sport, FFESSM, médecine subaquatique et hyperbare, médecine subaquatique, médecine de plongée, médecine de plongée professionnelle.

**3) L'assurance complémentaire individuelle est-elle de fait intégrée à la licence fédérale ? (1 point)**

Non

---

### XVI. Question (4 points)

**1) En tant que guide de palanquée, de quel matériel obligatoire devez-vous disposer en milieu naturel ? (3 points)**

Art. A. 322-80 : En milieu naturel, la personne encadrant la palanquée est munie :

- d'un équipement de plongée muni de deux sorties indépendantes et de deux détendeurs complets
- d'un système gonflable au moyen de gaz comprimé leur permettant de regagner la surface et de s'y maintenir
- d'équipements permettant de contrôler les caractéristiques de la plongée et de la remontée de sa palanquée.
- En milieu naturel, chaque palanquée dispose d'un parachute de palier.

*Accepter les réponses : gilet stabilisateur, ordinateur ou tables+profondimètre, deux premiers étages munis chacun d'un deuxième étage.*

**2) En tant que plongeur autonome, quel est le matériel obligatoire ? (1 point)**

Idem que le précédent, en remplaçant le premier item par :

- un équipement de plongée permettant d'alimenter en gaz respirable un équipier sans partage d'embout

*Accepter un premier étage muni de deux deuxième étages.*

---

# CORRIGE GP REG GP

---

## XVII. Question (4 points)

**Quels sont vos prérogatives en tant que futur Guide de palanquée ? (4 points)**

Encadrer en exploration :

- 4 débutants jusqu'à 6 mètres
- 4 PE12 jusqu'à 12 mètres
- 4 P1 ou PE 20 jusqu' A 20 mètres
- 4 P2 ou PE 40 jusqu'à 40 mètres

Faire des baptêmes en piscine sous l'autorisation du DP Se présenter au P5  
Rentrer en formation MF1 (stage initial)

---

## XVIII. Question (6 points)

**1) Donnez, sous la forme d'un tableau, vos futures prérogatives de Plongeur Guide de Palanquée – Niveau 4 en tant qu'encadrant et en milieu naturel. (3 points)**

Sous la responsabilité d'un Directeur de plongée – Niveau 5 :

### ANNEXE III-16b

Conditions d'évolution en exploration en plongée à l'air en milieu naturel (Article A. 322-82).

ESPACES d'évolution	PLONGEE ENCADREE			PLONGEE AUTONOME	
	Aptitudes minimales des plongeurs encadrés	Effectif maximal de la palanquée (personne encadrant la palanquée non comprise)	Compétence minimale de la personne encadrant la palanquée	Aptitudes minimales des plongeurs en autonomie	Effectif maximal de la palanquée
Espace de 0 à 6 mètres	Débutants	4 (*)	E1 ou GP ou P4		
Espace de 0 à 12 mètres	PE-12	4 (*)	E2 ou GP ou P4	PA-12	3
Espace de 0 à 20 mètres	PE-20	4 (*)	E2 ou GP ou P4	PA-20	3
Espace de 0 à 40 mètres	PE-40	4 (*)	E3 ou GP ou P4	PA-40	3

**2) Quel est l'encadrement minimum en milieu naturel pour des enfants en exploration ? (1 point)**

Cela dépend du niveau de l'enfant :

- E1 minimum pour les niveaux Bronze et Argent
- E2 minimum pour le niveau Or
- Guide de Palanquée – Niveau 4 minimum pour les niveaux Argent et Or

**3) Dans quelles conditions le Plongeur Guide de Palanquée – Niveau 4 peut-il obtenir la qualification de Directeur de plongée – Niveau 5 ? (1 point)**

Formation dans le cadre d'une évaluation en continue des 5 compétences à la fonction de Directeur

de Plongée – Niveau 5, qualification validée par un par un E3 minimum et délivrée par le responsable du club ou de la SCA. Déclaration à la CTR

**4) Dans quelles conditions le Plongeur Guide de Palanquée – Niveau 4 peut-il devenir stagiaire pédagogique MF1 ? (1 point)**

Effectuer un stage initial de 3 x 2 jours ou 2 x 3 jours ou 6 jours bloqués, déclaration à la CTR.

---

## CORRIGE GP REG GP

---

### XIX. Question (6 points)

**1) La présentation d'un certificat médical de non-contre indication à la plongée subaquatique est obligatoire pour le passage de l'examen de Guide de Palanquée – Niveau 4. Par qui doit-il être signé ? (2 points)**

Par un médecin fédéral, un médecin spécialisé tel que défini dans l'annexe 1 du Règlement Médical Fédéral ou un médecin du sport (CES, Capacité ou DU).

**2) Quelle est la durée de validité de ce certificat médical ? (2 points)**

Elle doit être de moins d'un an.

**3) La présentation d'un certificat médical est-elle obligatoire pour obtenir une licence ? (2 points)**

Elle est obligatoire pour l'obtention de la première licence. Par la suite il est obligatoire uniquement pour la pratique de l'activité.

---

### XX. Question (6 points)

**1) Quels sont les documents nécessaires à présenter pour pouvoir plonger dans un club affilié à la FFESSM ? (2 points)**

- Licence
- Certificat fédéral
- Niveau de plongée.

*S'il manque 1 élément 1 point, s'il en manque 2, 0 point.*

**2) Au sein de la FFESSM à partir de quel âge un jeune peut pratiquer la plongée libre ? (1 point)**

pas d'âge minimum

**3) Au sein de la FFESSM à partir de quel âge un jeune peut pratiquer la plongée sous-marine ? (1 point)**

8 ans

**4) Un Guide de Palanquée - Niveau 4 initiateur peut-il faire de l'enseignement aux plongeurs (10-12 ans) de bronze, d'argent, d'or en formation ? Si « oui » quelle est la profondeur maximum autorisée ? (2 points)**

Oui, jusqu'à 6 m

---

### XXI. Question (6 points)

**1) Un plongeur Guide de Palanquée - Niveau 4 peut-il effectuer des baptêmes enfants ? Développez. (2 points)**

Non d'après le manuel MFT : page 2/4 Il faut un E1 minimum, donc il faudrait que le plongeur Guide de Palanquée - Niveau 4 soit enseignant donc E2 avec le ratio 1 pour 1.

**2) A quoi sert la licence fédérale ? (2 points)**

Couverture en Responsabilité Civile, assurance individuelle à tarif préférentiel, appartenance à la FFESSM (possibilité de vote) et passage de brevet.

**3) La présentation d'un certificat médical est-elle obligatoire pour l'obtention de la licence ? (2 points)**

La présentation d'un certificat médical est obligatoire pour l'obtention de la première licence, ensuite le C.M. est obligatoire uniquement pour la pratique de l'activité.

---

## CORRIGE GP REG GP

---

### XXII. Question (6 points)

#### 1) Quelles sont les prérogatives d'un plongeur Guide de Palanquée - Niveau 4 au sein de la FFESSM ? (2 points)

Le plongeur Guide de Palanquée - Niveau 4 est habilité :

- à évoluer en autonomie jusqu'à 60 m (maximum) avec 1 ou 2 autres plongeurs justifiant au moins des aptitudes PA-60 si présence d'un Directeur de Plongée – Niveau 5
- à organiser avec des plongeurs justifiant des aptitudes PA 60 des sorties et à évoluer en autonomie jusqu'à 40 m (maximum) avec 1 ou 2 autres plongeurs justifiant au moins des aptitudes PA-60 si absence d'un Directeur de Plongée – Niveau 5 et accord du Président du Club
- à encadrer en exploration des plongeurs Débutants dans l'espace 0 à 6 m
- à encadrer en exploration des plongeurs PE12 dans l'espace 0 à 12 m
- à encadrer en exploration des plongeurs Niveau 1 ou en fin de formation Niveau 1 et/ou PE20 dans l'espace 0 à 20 m
- à encadrer en exploration des plongeurs Niveau 2 et/ou PE40 dans l'espace 0 à 40 m
- à réaliser des baptêmes en piscine ou fosse n'excédant pas 6 m de fond avec accord du Directeur de plongée – Niveau 5 (ce dernier est au minimum E1)
- à accéder à la formation de Niveau 5 et/ou de moniteur 1<sup>er</sup> degré
- s'il est titulaire de l'initiateur à participer à des actions d'enseignement dans l'espace 0 à 20 m

#### 2) Quelles sont les conditions que doit remplir un plongeur Guide de Palanquée - Niveau 4 pour devenir Directeur de plongée - Niveau 5 ? Sa qualification de D.P. est-elle reconnue partout ? (2 points)

Un plongeur Guide de Palanquée - Niveau 4 devient directeur de plongée si les compétences « Choisir un site de plongée », « Organiser, planifier le déroulement de l'activité », « Sécuriser l'activité, prévenir les accidents », « Communiquer, accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public potentiel », « Renseigner et viser les documents liées à la fonction de DP » et « Connaissances en appui des compétences » ont été validées par un E3 minimum. L'évaluation se fait en situation sur une durée suffisante.

Cette qualification de D.P. est obligatoirement délivrée par le Président du Club. Elle n'est valable qu'au sein du club d'appartenance

*Si la délivrance par le Président du Club n'est pas mentionnée, mettre la note zéro à la question.*

#### 3) Existe-t-il une possibilité d'effectuer une sortie club en l'absence d'un Directeur de plongée - Niveau 5 ? Si « oui », indiquer dans quel cadre. (2 points)

En absence du Directeur de Plongée – Niveau 5, les plongeurs majeurs titulaires d'un brevet justifiant au moins des aptitudes PA-60 peuvent plonger en exploration en autonomie et choisir le lieu, l'organisation et les paramètres de leur plongée, dans l'espace de 0 à 40 mètres.

Bien entendu, cela signifie qu'au cours de cette plongée, aucun acte d'enseignement n'aura lieu.

---

# CORRIGE GP REG GP

## XXIII. Question (6 points)

### 1) Quelles sont les prérogatives d'un Guide de Palanquée - Niveau 4 ? (3 points)

Le plongeur Guide de Palanquée - Niveau 4 est habilité :

- à évoluer en autonomie jusqu'à 60 m (maximum) avec 1 ou 2 autres plongeurs justifiant au moins des aptitudes PA-60 si présence d'un Directeur de Plongée – Niveau 5
- à organiser avec des plongeurs justifiant des aptitudes PA 60 des sorties et à évoluer en autonomie jusqu'à 40 m (maximum) avec 1 ou 2 autres plongeurs justifiant au moins des aptitudes PA-60 si absence d'un Directeur de Plongée – Niveau 5 et accord du Président du Club
- à encadrer en exploration des plongeurs Débutants dans l'espace 0 à 6 m
- à encadrer en exploration des plongeurs PE12 dans l'espace 0 à 12 m
- à encadrer en exploration des plongeurs Niveau 1 ou en fin de formation Niveau 1 et/ou PE20 dans l'espace 0 à 20 m
- à encadrer en exploration des plongeurs Niveau 2 et/ou PE40 dans l'espace 0 à 40 m
- à réaliser des baptêmes en piscine ou fosse n'excédant pas 6 m de fond avec accord du Directeur de plongée – Niveau 5 (ce dernier est au minimum E1)
- à accéder à la formation de Niveau 5 et/ou de moniteur 1<sup>er</sup> degré
- s'il est titulaire de l'initiateur, à participer à des actions d'enseignement dans l'espace 0 à 20 m

### 2) Combien de plongeurs peut-il accompagner dans chaque zone d'évolution ? (3 points)

Sous la responsabilité d'un Directeur de plongée – Niveau 5 :

#### ANNEXE III-16b

Conditions d'évolution en exploration en plongée à l'air en milieu naturel (Article A. 322-82).

ESPACES d'évolution	PLONGEE ENCADREE			PLONGEE AUTONOME	
	Aptitudes minimales des plongeurs encadrés	Effectif maximal de la palanquée (personne encadrant la palanquée non comprise)	Compétence minimale de la personne encadrant la palanquée	Aptitudes minimales des plongeurs en autonomie	Effectif maximal de la palanquée
Espace de 0 à 6 mètres	Débutants	4 (*)	E1 ou GP ou P4		
Espace de 0 à 12 mètres	PE-12	4 (*)	E2 ou GP ou P4	PA-12	3
Espace de 0 à 20 mètres	PE-20	4 (*)	E2 ou GP ou P4	PA-20	3
Espace de 0 à 40 mètres	PE-40	4 (*)	E3 ou GP ou P4	PA-40	3

# CORRIGE GP REG GP

## XXIV. Question (6 points)

**1) Avec votre niveau de guide de palanquée, pouvez-vous faire des baptêmes ? Si « non », pourquoi ? Si « oui », dans quelles conditions ? (2 points)**

Un guide de palanquée peut faire des baptêmes, si le directeur de plongée l'y autorise et si le baptême est effectué en piscine ou fosse inférieure à 6 m.

**2) En tant que guide de palanquée, le directeur de plongée vous demande d'encadrer en explo à 30 m un N2 qui plonge au nitrox. Est-ce possible ? si « non », pourquoi ? Si « oui », dans quelles conditions ? (2 points)**

annexe III 17c du Code du Sport

C'est possible uniquement si le guide de palanquée a la qualification nitrox confirmé et si le DP également.

Les conditions sont dictées par les prérogatives du N2, donc en explo, 40 m maximum et par le mélange : le mélange nitrox doit être adapté à la profondeur de telle façon qu'il n'y ait pas de risque d'hyperoxie et celle autorisée par le DP (cette dernière ne devant pas être plus importante que la profondeur max pour éviter l'hyperoxie – 1.6 bar de Ppo<sup>2</sup>)

### ANNEXE III-17c

Conditions d'évolution en exploration en plongée au nitrox en milieu naturel (Article A. 322-91).

ESPACES d'évolution	PLONGEE ENCADREE			PLONGEE AUTONOME	
	Aptitudes minimales des plongeurs encadrés	Effectif maximal de la palanquée (personne encadrant la palanquée non comprise)	Compétence minimale de la personne encadrant la palanquée	Aptitudes minimales des plongeurs en autonomie	Effectif maximal de la palanquée
Espace de 0 à 12 mètres	PE-12 + PN	4 (*)	E2 ou GP ou P4 + PN-C	PA-12 + PN	3
Espace de 0 à 20 mètres	PE-20+ PN	4 (*)	E2 ou GP ou P4 + PN-C	PA-20 + PN	3
Espace de 0 à 40 mètres	PE-40 + PN	4 (*)	E3 ou GP ou P4 + PN-C	PA-40+ PN	3
Espace au-delà de 40 mètres et dans la limite de 60 mètres	PE-60 + PN	4	E4 + PN-C	PA-60 + PN	3

(\*) Possibilité d'ajouter dans la palanquée un plongeur supplémentaire, au minimum titulaire d'une qualification de Guide de Palanquée (GP) ou de plongeur Niveau 4 (P4) + PN-C.

**3) Quel est le matériel/équipement de plongée minimum obligatoire que vous devez avoir lorsque vous êtes Guide de Palanquée ? et que doit avoir votre palanquée ? (2 points)**

paragraphe 5 du code du sport.

- chaque bloc : un manomètre
- en milieu naturel : une stab
- pour chaque plongeur encadré dans la palanquée au delà de 20 m : un octopus et un instrument pour la décompression
- pour l'encadrant GP : 2 sorties indépendantes et 2 détendeurs avec chacun un 2d étage.
- Une stab et instruments permettant d'assurer la décompression de la palanquée
- par palanquée : un parachute de palier.

# CORRIGE GP REG GP

---

## XXV. Question (6 points)

### 1) En tant que guide de palanquée N4, quelles sont vos prérogatives en milieu naturel ? (2 points)

Le plongeur Guide de Palanquée - Niveau 4 est habilité :

- à évoluer en autonomie jusqu'à 60 m (maximum) avec 1 ou 2 autres plongeurs justifiant au moins des aptitudes PA-60 si présence d'un Directeur de Plongée – Niveau 5
- à organiser avec des plongeurs justifiant des aptitudes PA 60 des sorties et à évoluer en autonomie jusqu'à 40 m (maximum) avec 1 ou 2 autres plongeurs justifiant au moins des aptitudes PA-60 si absence d'un Directeur de Plongée – Niveau 5 et accord du Président du Club
- à encadrer en exploration des plongeurs Débutants dans l'espace 0 à 6 m
- à encadrer en exploration des plongeurs PE12 dans l'espace 0 à 12 m
- à encadrer en exploration des plongeurs Niveau 1 ou en fin de formation Niveau 1 et/ou PE20 dans l'espace 0 à 20 m
- à encadrer en exploration des plongeurs Niveau 2 et/ou PE40 dans l'espace 0 à 40 m
- à réaliser des baptêmes en piscine ou fosse n'excédant pas 6 m de fond avec accord du Directeur de plongée – Niveau 5 (ce dernier est au minimum E1)
- à accéder à la formation de Niveau 5 et/ou de moniteur 1<sup>er</sup> degré, s'il est titulaire de l'initiateur, à participer à des actions d'enseignement dans l'espace 0 à 20 m

### 2) Quelle prérogative particulière avez-vous en milieu artificiel, et sous quelle(s) condition(s) ? (1 point)

Réaliser des baptêmes, sous la responsabilité d'un directeur de plongée

### 3) Quelles conditions supplémentaires devez-vous remplir pour pouvoir effectivement assurer ces prérogatives ? (1 point)

- Licence de l'année cours
- Certificat médical conforme, en cours de validité
- Matériel réglementaire obligatoire : en particulier détendeur à deux sorties indépendantes, parachute
- Autorisation du directeur de plongée

### 4) Quelles évolutions pouvez-vous envisager en vue d'obtenir des prérogatives d'enseignement ? (2 points)

Devenir E2 en passant le brevet d'initiateur ou en étant stagiaire pédagogique (MF1) Devenir E3 en passant le MF1

Devenir P5

---

## CORRIGE GP REG GP

---

### XXVI. Question (1 point)

**La première immersion, communément appelée “baptême de plongée”, peut être incluse dans le pack-découverte. Hormis cette première immersion, sous quelles conditions un guide de palanquée peut-il encadrer les plongées suivantes du pack-découverte ? (1 point)**

Proposition de réponse

- Plongée exploration
- Sur décision du Directeur de plongée
- Espace 0 - 6m sauf enfants
  - 2 mètres si 8-10 ans
  - 3 mètres si 10-14 ans

*La précision sur les enfants mérite une pondération supérieure.*

Hormis la première immersion, qui nécessite un encadrement par un enseignant, chacune des plongées constitutives du pack-découverte est, selon les cas et sur décision du directeur de plongée, organisée comme étant :

- Une initiation comportant de l'enseignement dans l'espace 0 - 6 mètres, auquel cas l'encadrant est un enseignant (donc pas un GP)
- Une initiation à l'exploration dans l'espace 0 - 6 mètres, auquel cas l'encadrant est un guide de palanquée.

Selon les cas et le statut associatif ou professionnel de la structure qui délivre le “pack découverte”, les notions d'enseignant, de directeur de plongée et de guide de palanquée sont telles que définies dans le Code du Sport.

Dans tous les cas, lorsqu'il s'agit d'enfants de 8 à 10 ans, la profondeur maximale d'évolution lors de la première immersion est de 2 m; elle est de 3 m lorsqu'il s'agit d'enfants de 10 à 14 ans.

---

### XXVII. Question (2 points)

**En tant que GP-N4, quels documents devez-vous présenter pour plonger dans un club affilié à la FFESSM ?**

La licence (1 point)

Un certificat médical signé à minima par un médecin généraliste (0,5 point) Une attestation de niveau (0,5 point)

---

## CORRIGE GP REG GP

---

### XXVIII. Question (4 points)

**1) Au terme d'une pratique assidue en tant que plongeur Guide de Palanquée - Niveau 4, vous devenez Directeur de Plongée – Niveau 5 au sein de votre club. Pouvez-vous exercer vos prérogatives de Directeur de Plongée – Niveau 5 dans un autre club que le votre ? Justifiez. (2 points)**

OUI avec l'autorisation du président du club qui accueille.

Les prérogatives associées à la qualification Directeur de Plongée – Niveau 5 s'exercent sous la responsabilité du président de club où se déroule l'activité.

**2) Quelles sont les conditions de candidature au GP N4 ? (2 points)**

- Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- Etre âgé de 18 ans au moins le jour du début de l'examen.
- Etre titulaire au minimum du Niveau 3 de la FFESSM ou d'un brevet ou attestation admis en équivalence.
- Etre titulaire de la carte RIFA Plongée.
- Présenter les aptitudes correspondant aux compétences 1, 2 et 3 du référentiel Guide de Palanquée - Niveau 4 de la FFESSM.

Ces 3 aptitudes doivent être attestées par un MF1 ou BEES 1 minimum titulaire de la licence fédérale en cours de validité.

Ces trois compétences, dûment détaillées dans le référentiel, sont:

- C1 : Remontée Sans Embout (RSE).
- C2 : Intervention sur un plongeur en difficulté à 40 m.
- C3 : Comportement de guide de palanquée comprenant les espaces d'immersion correspondant aux PE12, PE20 et PE40.

La durée de validité de chacune de ces attestations est de 9 mois.

- Présenter un certificat médical de non-contre indication à la plongée subaquatique de moins d'un an délivré par un médecin fédéral, un médecin spécialisé tel que défini dans l'annexe 1 du Règlement Médical Fédéral ou un médecin du sport (CES, Capacité ou DU).
- Les candidats qui, titulaires des groupes 1 et 2 acquis dans une session antérieure, ne présentent que le groupe "théorie et connaissances générales", sont dispensés de cette obligation.